

Recommandation RecChL(2012)2 du Comité des Ministres sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par la Finlande

(adoptée par le Comité des Ministres le 14 mars 2012, lors de la 1137e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres,

Conformément à l'article 16 de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ;

Compte tenu de l'instrument de ratification soumis par la Finlande le 9 novembre 1994 ;

Ayant pris note de l'évaluation effectuée par le comité d'experts de la charte en ce qui concerne l'application de la charte par la Finlande ;

Gardant à l'esprit que cette évaluation est fondée sur les informations communiquées par la Finlande dans son quatrième rapport périodique, sur des informations complémentaires transmises par les autorités finlandaises, sur des données fournies par des organismes et associations légalement établis en Finlande et, enfin, sur les informations recueillies par le comité d'experts lors de sa visite sur le terrain ;

Ayant pris note des commentaires formulés par les autorités finlandaises concernant le contenu du rapport du comité d'experts ;

Recommande que les autorités finlandaises prennent en considération l'ensemble des observations et des recommandations du comité d'experts et, en priorité :

- 1. renforcent encore davantage l'enseignement en sâme, notamment par le développement d'une politique structurée et d'un plan de financement à long terme ;
- 2. prennent des mesures urgentes pour protéger et promouvoir le sâme d'Inari et le sâme skolt, langues qui sont particulièrement menacées, en établissant notamment des nids linguistiques à titre permanent ;
- 3. prennent des mesures supplémentaires pour assurer la disponibilité de services sociaux et de santé en suédois et en sâme ;
- 4. élaborent et mettent en œuvre des stratégies innovantes pour la formation des enseignants de romani, élargissent la production de matériel pédagogique en romani et augmentent l'offre de l'enseignement du romani ;
- 5. prennent des mesures pour accroître la sensibilisation et la tolérance vis-à-vis des langues régionales ou minoritaires de la Finlande, à la fois dans le programme général à tous les stades de l'enseignement et dans les médias.